



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 septembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 septembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIKUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Christophe AVENA
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Philippe MOREL

Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Jean-François
COURGEY
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Monsieur David HAEGY
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT

Madame Céline RENAUD
Madame Caroline
JACQUEMARD
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent
BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE
VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe
AVENA
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Monsieur Antoine
HOAREAU
Monsieur Bruno DAVID pouvoir à Madame Céline RENAUD
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie
KOENDERS

OBJET : CULTURE

Restauration de l'église Saint-Philibert - Mission de maîtrise d'oeuvre - Réalisation des travaux - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre puis de la consultation des entreprises de travaux – Demande d'autorisation de travaux sur Monument historique – Demandes de subventions

Dijon, riche de son passé, est une ville patrimoniale dont la renommée s'étend au-delà de la région et des frontières nationales en raison notamment de l'inscription de son centre historique au titre du patrimoine mondial de l'Unesco.

Le renouvellement du label Ville d'art et d'histoire que la collectivité a engagé, traduit particulièrement la volonté de sensibiliser les habitants à leur cadre de vie et à leur patrimoine, et d'offrir aux touristes une découverte de qualité. Grâce aux actions de sensibilisation menées auprès du public, et ce dès le plus jeune âge, le patrimoine est un véritable vecteur de citoyenneté et un atout de développement.

La Ville de Dijon est propriétaire de 32 monuments historiques inscrits ou classés au titre des monuments historiques. Ils représentent en surface développée de niveau 59 640 m² soit environ 11 % du parc immobilier de la Ville.

Ce patrimoine bénéficie d'un entretien régulier et des opérations majeures de rénovation ont été menées (Musée des beaux-arts, Chapelle Sainte-Croix de Jérusalem, Hôtel Bouchu d'Esterno) ou sont en cours de démarrage (la bibliothèque Colette, la sécurisation de l'Église Notre-Dame et de la Chapelle de l'Assomption, le Cellier de Clairvaux).

La bonne gestion de ce parc immobilier remarquable a été soulignée par la Chambre Régionale de Comptes suite au contrôle des comptes et de la gestion de la Commune de Dijon récemment réalisé.

La ville de Dijon poursuit en parallèle à ces travaux les diagnostics sanitaires des autres monuments historiques dans le but de renforcer sa connaissance détaillée de l'état du reste du parc.

L'adhésion de la Ville à la Fondation du patrimoine, va permettre de renforcer la politique ambitieuse de restauration du patrimoine menée par la collectivité dans les années à venir.

L'église Saint-Philibert, a fait l'objet de plusieurs campagnes de travaux depuis sa création, principalement sur les couvertures. Si l'intérieur présente une grande cohérence, l'église n'a en revanche pas été restaurée depuis de nombreuses années et elle porte les stigmates des dégâts liés aux remontées de sel. Les chapelles Nord dont les toitures présentaient de nombreuses fuites ont fait l'objet de travaux de restauration depuis septembre 2024.

Le diagnostic patrimonial confiée à l'architecte du Patrimoine Isabelle Blondin en 2023, a été complétée par plusieurs études en 2024 :

- un diagnostic structurel des fondations, avec fouilles archéologiques par l'INRAP, en octobre/novembre 2024
- des essais géotechniques réalisés par le bureau GINGER CEBTP, en octobre/novembre 2024
- la caractérisation des matériaux et pathologies associées des piliers (structure de la pierre, taux de pollution liées aux sels) par le laboratoire BPE, réalisée en 2 phases, sur les piliers et les fondations

L'ensemble de ces études a mis en évidence un état sanitaire dégradé de l'édifice :

- La contamination généralisée en grande hauteur et forte profondeur des piliers par des sels entraîne une dégradation des piliers qui se poursuit, malgré les travaux de mise en place de barrières étanches et les essais d'extraction du sel menés dans les années 90.
- La croisée du transept présente une stabilité précaire.
- L'étanchéité de la couverture n'est plus assurée, entraînant des désordres sur la charpente.
- La maçonnerie en pierre de taille nécessite une dépollution et le remplacement des éléments abîmés par le sel, l'usure ou le gel.

- Les vitraux sont à rénover.

Ce diagnostic permet de préciser le montant des travaux nécessaires à la réhabilitation globale de l'édifice, travaux extérieurs et intérieurs : l'estimation du coût total des travaux, valeur 2025, est de 6 600 000 € HT, soit un coût global Maîtrise d'Ouvrage est de 12 M€ TTC, intégrant les études, révisions, aléas et taxes.

Ce chantier pourrait se dérouler sur plusieurs exercices :

- une phase 1 pour les études d'avant-projet sur la totalité de l'édifice, les études projet et les travaux de rénovation des piliers et la stabilisation du transept
Puis les études projet et les travaux par tranches successives :
- une phase 2 : le clocher et la flèche
- une phase 3 : la façade est
- une phase 4 : la façade et la couverture sud
- une phase 5 : la façade et couverture nord
- une phase 6 : la façade ouest et le porche
- une phase 7 : la restauration des intérieurs

La phase 1 à engager d'urgence s'étalerait sur 3 années (études en 2026, travaux en 2027 et 2028).

Le coût financier prévisionnel de cette phase est estimé, à ce stade du projet, à 3 200 000 € TTC

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet ci-dessus exposé et d'adopter le programme de l'opération de Mission de maîtrise d'œuvre en vue de LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-PHILIBERT ;
- **d'arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle** de travaux pour la phase 1 de cette opération, pour un montant global de 3 200 000 € TTC ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet, notamment auprès de l'Europe, de l'État, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département de la Côte d'Or, ainsi, le cas échéant, qu'auprès de tout autre cofinanceur ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à engager la procédure de sélection du maître d'œuvre et toute autre procédure permettant la réalisation de l'opération ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à engager la procédure de consultation des entreprises lors de la phase exécution permettant la réalisation de l'opération ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à déposer les demandes de permis de construire (autorisation de travaux sur Monument historique) et d'autorisation de travaux dans le cadre de la consultation de la commission départementale de sécurité et d'accessibilité qui s'avèreraient nécessaires pour la réalisation de tout ou partie des travaux ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	